



ETAT-MAJOR GENERAL
Le Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 18 DU 30 JUIN 2025.

Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo portent à la connaissance de l'opinion nationale et internationale de l'interception, ce lundi 30 juin 2025 par nos radars militaires, d'un aéronef non identifié ayant violé notre espace aérien et pénétré illégalement le territoire congolais sans autorisation préalable de survol. L'appareil se dirigeait vers une zone de conflit active.

Après les vérifications d'usage, il a été constaté que cet aéronef ne portait aucune immatriculation permettant son identification. Ce qui constitue une violation flagrante des normes internationales de l'aviation civile.

Les autorités compétentes ont été saisies, et les Forces Armées de la République Démocratique du Congo ont pris des mesures appropriées pour garantir la sécurité de notre espace aérien et préserver l'intégrité de notre territoire.

Kinshasa, le 30 Juin 2025



DEKENGE BOMUSA EFOMI Sylvain
Général-Major